

DELIBERATION N° 2024.02.02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Étaient présents :

Ludovic **PROISY, Maire** ;
Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX, Adjoints** ;
Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Yves **MARTIN, Conseillers délégués**.
Charline **DECARNIN**, Marie-Claire **NAESSENS**, Olivier **MORVAN, Conseillers Municipaux**.
Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Aurélie **MALAQUIN, Conseillers Municipaux**.

Etaient absents ayant donné procuration :

Jorge **DOS SANTOS** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Théo **VANENGELANDT** ayant donné procuration à Christelle **DELEPLACE**
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Était absent :

Fabienne **MEPLON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.02.02

MODIFICATION DE LA DELIBERATION « DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES DES AINES – Révision de la délibération n°2023.03.010 du 30 mars 2023

Cette délibération annulera et remplacera la délibération n°2023.03.10

M. LE MAIRE RAPPELLE que dans le cadre de sa politique envers les aînés, la commune de Vendeville propose chaque année des sorties dites « traditionnelles », réservées aux aînés vendevillois de 62 ans et +.

La commission des aînés propose une programmation de sorties et d'activités variées afin de répondre aux centres d'intérêt de chacun ; l'objectif étant de permettre aux aînés de conserver et/ou de développer des liens.

Pour participer à ces temps de rencontres, il suffit d'être vendevillois, d'avoir auprès de la mairie. Une invitation est envoyée à chaque activité programmée

Lors de la dernière commission des aînés du 8 février 2024, il est suggéré de garder les mêmes tarifs qu'en 2023 sauf pour le repas de Printemps. Celui-ci ne se faisant plus à La Chiconnière mais dans un restaurant proposant un spectacle par souci d'organisation, il est proposé une augmentation de 5€.

Voici la nouvelle répartition des participations financières demandées aux seniors à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- **Repas de Printemps, voyages, sorties en bus ou activités hors de Vendeville | 10€ par personne**
- **Spectacle, repas (style brunch / apéritif dinatoire...), atelier fait sur Vendeville ... | 5€ par personne**
- **Certaines activités peuvent être gratuites lors de la Semaine Bleue, lors des fêtes de fin d'année ou en fonction du coût de l'activité et/ou sortie et sera à l'appréciation de la commission des aînés.**

Ces participations financières seront à régler directement à la mairie par chèque à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville ou en espèce. En cas d'absence à l'activité, le remboursement de la personne inscrite sera possible uniquement sur présentation d'un justificatif.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, de voter ce changement de tarification et de l'adopter à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré, ACCEPTE à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (S. DELVOYE) l'augmentation de 5€ pour l'activité – Repas de printemps

ACCEPTE à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le changement de tarification concernant la demande de participation financière aux activités des aînés à compter du 1^{er} janvier 2024

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 26 février 2024

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

